

**Séance du lundi 23 avril 2012**

Date de Convocation : mardi 17 avril 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2012.04.03 - Plan Commerce en Ville - approbation du dossier FISAC -" Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce"**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORG, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Philippe BRICARD, Abdallah CHIBI, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Elisabeth PASUT, Huguette PEISSET, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Caroline ROHRHURST

**Excusés ayant donné procuration :**

Monique DUTHU à Christian PORRIN, Denise DARBON à Françoise COURTINE, Patrick BLANCSUBE à Alain BONTEMPS, Pascale BONNET SIMON à Pascal BORG, Xavier BRETON à Nicole GUILLERMIN, Vasilica CHARNAY à Sébastien GUERAUD, Sylviane CHENE à Michel FONTAINE, Véronique COLLET à Guylain HERVE, Charlotte DOMINJON à Guillaume LACROIX, Evelyne NOLL-FONTENILLE à Philippe BERNIGAUD, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT

**Absents :**

Jean-Michel BLANC, Françoise BOZON, Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Sébastien GUERAUD

**Rapporteur :** Nadia OULED SALEM

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références :**

Bourg-en-Bresse, tout comme d'autres villes moyennes, est confrontée au très fort développement de grandes surfaces autorisées il y a plusieurs années et dont la construction est aujourd'hui effective. Les compétences récemment réduites des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) n'ont pas favorisé la maîtrise de ce phénomène.

Cette situation impactant le commerce de proximité et sa diversité, la Ville de Bourg-en-Bresse a initié une démarche partenariale pour répondre aux enjeux générés.

En septembre 2010 l'équipe Municipale de Bourg-en-Bresse s'est engagée via le Plan Commerce en Ville à soutenir le commerce de proximité. Ce dernier, dont la déclinaison est un plan d'actions stratégique, vise à renforcer l'attractivité et la commercialité du cœur de ville.

Ce plan se structure autour de 4 axes principaux :

- 1 – le soutien au commerce de proximité
- 2 – le renforcement de l'animation du centre-ville
- 3 – le développement et le suivi de la fonction observatoire, en partenariat avec les chambres consulaires
- 4 – la régulation du développement des grandes surfaces

Le comité de pilotage de ce plan est constitué de l'ensemble des acteurs compétents ou concernés par la question du développement économique (Ville de Bourg-en-Bresse, CCI de l'Ain, CMA de l'Ain, Bourg-en-Bresse Agglomération, Office du tourisme) ainsi que l'ensemble des Présidents d'associations de rues et de quartiers et le Président de l'Union Commerciale Centre Commerces Bourg.

Le FISAC, Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, a été créé par l'article 4 de la loi n°89-1008 du 31 décembre 1989. Ce fond au développement local a été institué pour répondre aux menaces pesant sur l'existence de l'offre commerciale et artisanale de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. Ce dernier est un des 7 outils soumis à l'approbation de l'Assemblée du Conseil Municipal du 28 Septembre visant à répondre aux 4 objectifs précités.

Ce dossier FISAC se caractérise par un ensemble d'actions visant à développer l'attractivité et la commercialité des commerces du cœur de ville. Ces dernières ont été réalisées en associant les commerçants à l'ensemble des étapes de réflexions qui ont conduit à leurs définitions.

Le préalable à la définition de ce plan d'action stratégique est la réalisation d'un diagnostic de territoire visant à constituer une matrice de réflexion en mettant en exergue les forces et faiblesses du cœur de ville burgien sur un ensemble de thématiques (analyse commerciale, urbanistique, en matière de promotion de l'offre commerciale...). Suite à la réalisation de ce diagnostic, des groupes de travail constitués de commerçants et de techniciens (Ville et CCI) ont permis d'engager une réflexion spécifique sur un ensemble de thématiques et de définir ce plan d'actions stratégiques.

Le comité de pilotage du Plan Commerce en Ville a validé l'ensemble du plan d'actions.

La délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2010 avait autorisé Monsieur le Maire à instruire un dossier FISAC auprès de la DIRECCTE et du ministère du commerce.

Enfin, la commission commerce, artisanat et animation de la ville du 27 février 2012 a émis un avis favorable sur le dossier à présenter.

#### **Motivations et opportunité de la décision :**

L'opportunité pour la collectivité consiste à faire financer au titre du FISAC des actions visant à renforcer l'attractivité et la commercialité du cœur de ville en cohérence avec le plan commerce en ville.

#### **Maitrise d'ouvrage et partenariats éventuels :**

Maîtrise d'Ouvrage principale : Ville de Bourg-en-Bresse

Maîtrise d'Ouvrage secondaire : Association Centre Commerces Bourg, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et Chambre des Métiers et d'Artisanats de l'Ain.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU**, sa délibération du 28 Septembre 2010,

**VU**, l'avis favorable de la Commission Commerce, Artisanat et Animation de la Ville du 27 Février 2012.

**A L'UNANIMITE (40 voix)**

**AUTORISE** le Maire à déposer le présent dossier auprès de la DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et du Ministère du Commerce.

Ce dernier comporte 15 fiches actions dont les premières réalisations débiteront en 2012 et dont les autres pourront s'échelonner sur 2 ans :

**Fiche action n°1** : Améliorer la signalétique de cœur de Ville

**Fiche action n°2** : Affirmer la pratique des modes doux en cœur de ville

**Fiche action n°3** : Réaménagement d'espaces publics du cœur de ville

**Fiche action n°4** : Améliorer l'organisation des temps de livraison au sein du cœur marchand

**Fiche action n°5** : Développer un réseau d'affichage dynamique

**Fiche action n°6** : Améliorer la rotation des "arrêts minute"

**Fiche action n°7** : Réaménager un parc de stationnement de proximité

**Fiches action 8** : Valoriser des sections d'entrées de ville chalandes

**Fiches action n°9** : Diagnostiquer l'état de l'immobilier commercial et artisanal du cœur de ville

**Fiche action n°10** : Définir une charte des devantures commerciales

**Fiche action n°11** : Favoriser l'accessibilité des locaux commerciaux et artisanaux

**Fiche action n°12** : Favoriser la transmission et la stratégie d'entreprises artisanales

**Fiche action n°13** : Soutenir les animations et les campagnes de promotion de l'union commerciale

**Fiche action n°14** : Accompagner la stratégie Union Commerciale

**Fiche action n°15** : Financer le poste de chef de projet FISAC coordonnateur du plan commerce en ville

Au sein du dossier FISAC chacune de ces actions sont classifiées en deux volets, un volet fonctionnement et un volet investissement. Une estimation sommaire de ces deux volets a été réalisée :

- Fonctionnement : 478 000 € HT
- Investissement : 800 000 € HT

Le financement des fiches actions pré-citées sera supporté par les différents maîtres d'ouvrages, le Ministère de l'économie et selon un plan de financement spécifié pour chacune des fiches.